

EN DIRECT DU CONSEIL

Séance du 4 décembre 2020

Étaient présents : Alain SAVOIE, Claude RÉMY, Olivier TASSAERT, Thierry DAMBRIN, Guy DEKERVEL, Jean-Philippe DE OLIVEIRA, Geneviève DUVAUCHELLE, Charlotte ESSIQUE, François ESSIQUE, Angélique LONGUÉPÉE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Mélanie PLESSIER.

Était représentée : Isabelle MARÉCHAL qui donne pouvoir à Claude RÉMY, Laure LECOCQ qui donne pouvoir à Alain SAVOIE.

En ouvrant la séance à 20 h 30, M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour ayant pour objet l'élargissement des tilleuls de la place de l'église.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, cet ajout.

Secrétaire de séance : Mélanie PLESSIER

Approbation du compte rendu de la séance du 23 octobre 2020

M. Jean-Philippe DE OLIVEIRA, pour la partie relative aux informations, précise à titre de rectification qu'il ne regrette pas l'absence de sanction mais le non-respect de la parole donnée de mise hors du contact avec les enfants concernant le personnel mis en cause pour comportement inapproprié.

Compte tenu de cette précision rectificative, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2020.

ORDRE DU JOUR

1/ Règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire propose en préambule que, dans le bulletin municipal annuel qui reprendra les réalisations et les projets, 1/5 du document soit, comme il se doit, réservé aux trois élus minoritaires au sein du conseil.

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales oblige dorénavant toute commune de plus de 1 000 habitants à adopter un règlement intérieur du conseil municipal dans les six mois suivant son installation. Il convenait donc que le Conseil de ce jour soit saisi d'un projet de délibération à cet effet.

Les membres du groupe de travail ont reçu le 9 novembre 2020 un projet de règlement intérieur valant document de travail. Lors des deux séances des 10 et 17 novembre, ils ont procédé à l'examen des éléments contenus dans le projet ainsi que des propositions d'amendements à ce projet.

Le règlement sera consultable en Mairie.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à la majorité (14 POUR, 1 CONTRE- M. MLYNARCZYK), le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal.

M. Julien MLYNARCZYK explique son vote en considérant que les modalités d'expression des élus minoritaires ne sont pas précisées en détail dans ce règlement.

2/ Plan prévisionnel de financement des travaux « écoles »

Suite à l'état des lieux effectué cet été, une liste d'améliorations et de travaux nécessaires a été établie. Ce projet, visant l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'étude des enfants dans les écoles maternelle et primaire de Marcelcave, comporte les lots suivants :

- Création de faux-plafonds dans les salles de classe des écoles (amélioration du confort acoustique et économies d'énergie)
- Création d'un éclairage LED dans les salles de classe des écoles (amélioration du confort visuel et économies d'énergie)
- Installation d'eau chaude sanitaire pour la classe de Grande Section Maternelle
- Fermeture du préau de l'école maternelle pour le confort des enfants en saison froide avec des baies en alu fixes et ouvrantes
- Réfection des peintures de cinq salles de classes des écoles
- Sécurisation en pourtour des arbres par une résine perméable et souple
- Installation d'un portier vidéo pour les deux écoles

Le montant global provisoire de ce projet s'élève à 64 500 € HT.

Au niveau du financement, la Commune envisage de demander des subventions comme suit :

Etat (DETR)	9 675 €	15 %
Région	19 350 €	30 %
Département	16 125 €	25 %
Commune	19 350 €	30 %
Total HT	64 500 €	100 %

La demande au Département passe par la Communauté de Communes du Val de Somme qui se réunira le 17 décembre prochain pour étudier les différents projets.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel du projet « Amélioration du cadre de vie de la communauté éducative » comme mentionné dans le tableau et mandate Monsieur le Maire aux fins de signer tous les actes et correspondances relatifs à ce dossier, notamment si nécessaire pour solliciter une autorisation de commencement anticipé des travaux.

3/ Choix du prestataire pour la fermeture du préau de l'école maternelle

M. Olivier TASSAERT présente les travaux de la commission « urbanisme » qui s'est réunie le 25 novembre 2020.

Trois devis pour une fermeture vitrée (ouvrable pour moitié) afin de préserver la lumière naturelle ont été étudiés :

- La société EGERO pour un montant de 30 889 € TTC
- La société LEMAITRE pour un montant de 31 416 € TTC
- La société Label Baie pour un montant de 18 534 € TTC mais dont le projet n'est pas conforme au cahier des charges.

La commission a retenu le projet de la société EGERO.

Suivant le vote de la Commission, les membres du Conseil Municipal choisissent, à l'unanimité, de confier les travaux à la société EGERO.

4/ Montant de la part communale des téléalarmes

M. le Maire rappelle que le service de téléalarmes que la Commune propose aux personnes âgées qui en ont besoin est pris en charge en partie par le Département et aussi par la Commune (50 % du reste à charge du titulaire du contrat). Le reste est pris en charge à 50/50 entre la commune et le titulaire.

Le Département a refacturé :

- Pour la période du 01/04/2020 au 31/05/2020 : 8.63 €/mois
- Depuis le 01/06/2020 : 7.07 €/mois

Il est proposé au Conseil de fixer le nouveau tarif des téléalarmes à compter du 01/06/2020 à hauteur de 3.50 €.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, de fixer le tarif des téléalarmes à compter du 01/06/2020 à 3.50 €/mois.

5/ Transfert des pouvoirs de police entre le Maire et le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS)

Depuis la loi du 22 juin 2020 modifiant l'article L.5211-9-2 du Code général des Collectivités territoriales, le transfert des pouvoirs de police spéciale au président n'est plus automatique à la date de l'élection du président de l'EPCI.

Ainsi, le Maire reste l'autorité de police compétente dans tous les domaines pendant un délai de six mois suivant l'élection du président de l'EPCI.

Aussi, conformément à l'article L.5211-9-2 III du Code général des Collectivités territoriales, pendant ce « délai de six mois suivant la date de l'élection du président de l'EPCI (soit jusqu'au 16 janvier 2021), le maire peut s'opposer au transfert de police dans chacun de ces domaines.

Etant considéré les compétences actuelles de la CCVS, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le refus du transfert des pouvoirs de police administrative suivants :

- la police de la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage (interdiction de stationnement en dehors des aires),
- la police de la circulation et du stationnement (compétence voirie),
- la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi,
- la police de l'habitat,

et mandate le Maire aux fins de prendre, de notifier et d'exécuter l'arrêté correspondant

6/ Renouvellement du contrat pour l'employé(e) de l'agence postale

Le contrat de l'employée de l'agence postale communale (APC) arrive à échéance, il convient donc de renouveler son contrat d'autant plus qu'elle apporte toute satisfaction à la Poste. La fréquentation a augmenté de 30%.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, de renouveler le contrat de l'employée de l'APC qui sera adapté aux besoins de nos services.

7/ Contrat « électricité et gaz » à partir du 01/01/2021- Pour information

M. Thierry DAMBRIN présente les contrats concernant le gaz et l'électricité pour la Commune.

Pour le gaz, il y a six points de livraison communale dont cinq faisaient déjà partie du groupement d'achat de la FDE80 (Fédération Départementale de l'Energie de la Somme)

Pour l'électricité, il y a onze points de livraison pour l'éclairage public et onze points de livraison pour les bâtiments publics.

La FDE80 a négocié pour la commune les tarifs « gaz et électricité » pour une durée de 4 ans (1921 – 1924), avec un taux fixe les trois premières années et un taux variable la quatrième pour le gaz et non fixée pour l'électricité. Ceux-ci seront applicables dès le 01/01/2021 et sont très avantageux.

8/ Décision modificative (DM1)

Il est nécessaire de modifier une écriture comptable de 2018 concernant un versement de la CAF d'un montant de 6 404.76 € (3202.38 € en subvention et 3 202.38 € en prêt). La somme de 3 202.38 € en prêt n'a pas été affectée au bon compte. Cette décision modificative permet de l'affecter au compte 16878.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, la décision modificative n°1.

9/ Adhésion de Longueau à la FDE80

La Commune de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80).

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la Commune de Longueau à la FDE80, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole. Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, de se prononcer favorablement à l'adhésion de la Commune de Longueau à la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE 80).

10/ Rapport annuel 2019 du SIEP (eau potable)

M. le Maire donne lecture de la conclusion du rapport de l'eau potable du SIEP qui est consultable en Mairie. Des solutions en lien avec les agriculteurs sont à l'étude pour diminuer le taux de nitrates qui est élevé mais dans les normes (notamment des plantations de miscanthus). Le SIEP investit réellement dans l'entretien des réseaux.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le rapport 2019 du SIEP concernant l'eau potable.

11/ Remplacement d'un candélabre rue du Château

Deux candélabres rue du Château et rue A. Gruit sont cassés :

- l'un est cassé à la base et retiré (croisement rue du Château/ rue Alexandre Gruit),
- l'autre penche dangereusement (la zone est sécurisée) et fera l'objet d'une déclaration à l'assurance.

Pour le remplacement du premier candélabre, la FDE80 a envoyé un devis s'élevant à 1 900 € avec une prise en charge de leur part de 703 €.

Les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de changer le candélabre défectueux pour un reste à charge de la Commune de 1 197.00 € et autorisent le Maire à signer tous actes et correspondances à cet effet.

12/ Élagage des tilleuls de la Place

Deux devis ont été demandés concernant l'élagage des 26 tilleuls de la Place :

- L'entreprise KLIPFEL (qui est déjà intervenue pour la Commune) propose l'élagage et le broyage des branches pour un montant de 11 796 € TTC,
- L'entreprise Artisan des Cimes propose le même travail pour un montant de 11 263.20 €.

M. le Maire procède au vote. La société KLIPFEL remporte 10 voix POUR, la société Artisan des cimes 4 voix POUR et 1 abstention.

Les membres du Conseil municipal accordent, à la majorité, le marché de l'élagage des tilleuls à l'entreprise KLIPFEL.

QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS :

- En raison du relèvement du niveau de risque à « élevé » vis-à-vis de la grippe aviaire (influenza Aviaire), la Préfecture rappelle l'obligation du recensement des détenteurs de volailles à destination non commerciale. Tous les détenteurs de poules et autres volatiles doivent les déclarer en Mairie en remplissant le formulaire CERFA15472*02 ou en ligne sur le site dédié (https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuerunedeclaration-55/article/lutter-contre-l-influenza-aviaire-498?id_rubrique=55). Le CERFA et le lien pour le site sont téléchargeables sur le site « marcelcave.fr ». Les conditions de détention sont accessibles sur le site de la Commune également.
- **Nous vous rappelons les horaires à respecter impérativement** le week-end pour l'utilisation d'outils bruyants :
 - ✓ Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
 - ✓ Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.
- La SICAE de la Somme et du Cambrasis dessert la Commune en gaz depuis 2011. Elle propose à ceux qui le désirent de se raccorder au réseau. Cependant, les conditions financières ne seront pas les mêmes qu'en 2011 car il y avait eu gratuité. Pour toutes informations, vous pouvez contacter A. Morgadinho au 03 22 33 97 23 ou amorgadinho@sicaesomme.fr.

Il nous faut ajouter que beaucoup d'informations contradictoires sont véhiculées actuellement. Officiellement, il est aussi question de fuel « vert » pour demain, ce qui veut dire que le fuel n'est pas (encore) condamné mais il devrait y avoir des conditions pour changer de chaudière au fioul,

- Pour l'année 2019, la direction générale des finances publiques a envoyé le bilan de qualité des comptes de la Commune. L'indice de qualité des comptes locaux est donné sous la forme d'une note. **Marcelcave a obtenu la note de 20/20 pour 2019 avec l'appréciation « excellent ».**
- Suite à des remarques de promeneurs, l'agriculteur qui avait sali et rogné les chemins communaux a été reçu en Mairie. Un nettoyage a été réalisé et l'agriculteur s'est engagé à respecter les limites et à recouvrer l'état initial des parties enherbées de la voirie.
- Le nouveau logo de la Commune est à l'étude et deux propositions vont être étudiées en commission « communication » pilotée par Isabelle Maréchal.
- Un guide d'accueil de la Commune est en cours d'élaboration par la commission « communication »
- Une réflexion sur la signalétique du village est en cours. De même, pour un balisage de chemins de randonnée à pied, en vélo...
- Une rencontre entre les Elus des communes proches et le président de « Familles rurales » a été organisée pour faire l'inventaire des actions passées et en cours en faveur des adolescents. Ce dossier sera étudié en commission.
- L'état des lieux de l'Eglise a eu lieu, des devis sont en cours pour évaluer les travaux nécessaires (vitreaux, chemin de croix, électricité, ...)
- La distribution des colis aux aînés est reportée au samedi 12 décembre 2020.
- Le 5 décembre, les élus volontaires vont décorer le sapin sous le porche de l'Eglise.
- Les bénévoles de la bibliothèque ont créé une page Facebook « les bulles de papiers » pour partager vos coups de cœur lecture.
- La borne WIFI-public de la bibliothèque et de la salle des associations est opérationnelle.
- Un flyer de produits locaux de fins d'année proposés par les commerçants va être distribué.
- Le document d'orientation budgétaire (DOB) de la communauté de Communes du Val de Somme est consultable en mairie.
- Suite à la multiplication des accidents sur la départementale D136 en direction de Villers-Bretonneux, le Département va mener une étude sur la dangerosité de cette voie.
- Le samedi 19 décembre 2020, en respectant les conditions sanitaires nationales, l'abbé Boissard aimerait ouvrir l'Eglise aux enfants et à leurs parents pour leur expliquer Noël, en distribuant des calendriers de l'avent ludiques. Un recensement préalable des personnes intéressées est nécessaire pour une bonne organisation. Inscription et informations à l'adresse mail : mairie.marcelcave@orange.fr
- Au cimetière, la procédure de reprise du terrain commun s'achève le 31/12/2020. A ce jour, 122 tombes seraient à reprendre sous cette procédure. En juin 2022, la procédure d'abandon arrivera à échéance également et concernerait environ 100 tombes supplémentaires.
- Le problème d'éclairage public de la rue des Canadiens est en voie de résolution, la SICAE est intervenue une première fois et doit à nouveau intervenir pour finaliser les réparations.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22H36.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous ! Protégez-vous et protégez vos proches !